

PROCES VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 25 JUIN 2019 A 17 HEURES

Etaient présents :

Mesdames LAFFORGUE, FOURNIER, DUCLA, Messieurs DESBONS, DATAS, TURCHETTI, JELONCH, ALLEGRE, LAFFORGUE, DAURIS, BUFFARAL, DELUC, INISAN, JOHAN et BERGERET.

Etaient excusés :

Mesdames LAROCHE et DUCOS, Messieurs FOUNEAU, ARSUFFI, AUPEST, PROUST, BONNESSERRE et FILLET.

Assistaient à la réunion :

Le docteur Olivia MAILLART (médecin du travail), Madame TRONEL (ALBA Audit), Messieurs DALIBARD (Ergonome) et LAGRAULET (Directeur).

## I – OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE

*Comme tous les ans, les membres du Conseil d'administration et l'équipe du CSTG vont vous présenter les travaux et réalisations menés dans notre département au cours de l'année 2018.*

*Cependant, avant de débiter cette présentation, il me semble important d'évoquer le contexte dans lequel évolue les associations de santé au travail tel que le nôtre.*

*Revenons un peu en arrière : Le Premier Ministre a confié en janvier 2018 à une députée du Nord, Madame LECOCQ, une mission sur les voies d'amélioration de notre système de prévention des risques professionnels.*

*La députée a rendu son rapport en août 2018.*

*Ce rapport propose des objectifs de simplicité, de lisibilité, d'innovation, d'efficacité pour développer la prévention, dans une approche qui allie santé des salariés et performance de l'entreprise. Objectifs totalement partagés par les services de santé au travail.*

*Le défaut de pilotage et de cohérence des politiques régionales de santé au travail est bien identifié. Au-delà de la discussion sur le choix stratégique, le scénario centralisateur proposé en réponse demande cependant à être approfondi d'un point de vue opérationnel pour en apprécier la faisabilité et donc la pertinence au regard des objectifs visés.*

*Ce rapport constituait une première étape. Un projet de loi devait voir le jour mi-2019.*

*Nous sommes le 25 juin 2019. Les textes qui définissent notre fonctionnement n'ont pas, « à ma connaissance » changés.*

*Le gouvernement a adressé, le 12 mars dernier, une lettre aux partenaires sociaux afin qu'ils se concertent sur des thèmes aussi variés que : l'organisation du système de santé au travail, les obligations liées à la santé au travail, le maintien dans l'emploi, la place du dialogue social dans le domaine de la santé au travail, les moyens de développement de la culture de prévention, la prise en compte des publics vulnérables qui sont aujourd'hui hors du champs d'application des textes, la réduction des indemnités journalières, la qualité de vie au travail etc..*

*La tâche est considérable et met au défi les partenaires sociaux de trouver des zones d'accord rapidement. Il leur est en effet demandé, à l'issue de ce travail au sein du groupe permanent d'orientation du Comité d'Orientations des Conditions de Travail (COCT) de déterminer les sujets sur lesquels ils souhaitent négocier. Ils ont jusqu'à mi-juin pour le faire.*

*Par courrier du 23 mai, signé par l'ensemble des partenaires sociaux, ces*

*derniers renouvellent leurs souhaits de « participer à cette réflexion partagée de façon constructive et ce tant dans l'intérêt des employeurs et des salariés que de l'intérêt général».*

*Ils notent cependant « des orientations très directives visant, notamment à la mise en œuvre d'un scénario cible déjà pré-arbitré mais aussi à des choix prédéfinis ».*

*Les partenaires sociaux demandent donc « une clarification nécessaire qui permettra à ces derniers de poursuivre leur réflexion de manière plus assurée et d'aborder sereinement le dossier complexe et très sensible de la réforme de la santé au travail et du système de prévention des risques professionnels ».*

*Effectivement, de nombreux Présidents de services de santé au travail estiment que les scénarios sont d'ores et déjà écrits. Les craintes évoquées par les partenaires sociaux sont partagées.*

*Je vais en citer deux :*

- *Une gouvernance régionale avec participation ou pilotage de l'Etat ;*
- *Collecte des cotisations via l'URSSAF.*

*Vous comprendrez que ce manque de visibilité impacte nos décisions, notre orientation budgétaire, nos prévisions d'embauche, notre politique d'investissements. Le devenir même de notre structure, de sa richesse humaine, financière et patrimoniale est posé.*

*Pour autant, nous ne restons pas immobiles.*

*Je vais porter à votre connaissance deux réalisations récentes.*

*Les services de la région Occitanie (soit 22 associations) viennent de se regrouper autour d'une entité unique nommée PRESANSE OCCITANIE. Cette structure adhère à la maison mère basée à Paris. PRESANSE OCCITANIE se veut le référent régional des services de santé au travail. Certains services vont même plus loin : les deux services de santé toulousains (ASTIA et SAMSI) sont en passe de fusionner.*

*Par ailleurs, prenant comme base le rapport Lecoq, les services de santé ont construit un socle commun de prestation. Ce socle permettant de définir ce qu'un adhérent, un salarié, une institution, une branche professionnelle peut attendre de son service de santé au travail quel que soit l'endroit où il se trouve. Il s'agit là des premiers pas d'une harmonisation des pratiques et des moyens au niveau national, longtemps proposée par notre syndicat professionnel PRESANSE.*

*Mais retour à présent dans notre département.*

*D'après nos statuts, pour valablement délibérer, notre Assemblée Générale doit représenter un quorum de 25% des 2 995 entreprises à jour de cotisation, représentant 23 914 salariés, soit 4 362 voix.*

*Le quorum est donc de 1091 voix.*

*Le dépouillement des réponses qui nous sont parvenues nous amène à constater que nous avons reçu 627 pouvoirs représentant 1062 voix et 14 adhérents présents représentent 56 voix, soit au total 1118 voix, ce qui nous permet de valablement délibérer.*

Répartition des pouvoirs reçus:

M. Alain DESBONS..... 1061 voix  
M. Philippe FOUNEAU..... 1 voix

Répartition des pouvoirs représentés par les participants :

Mr INISAN Jean Marc	16
Mr JELONCH Christian	13
Mme FOURNIER Nadège	10
Mr DESBONS Alain	5
Mr DATAS Henri	3
M DAURIS Jérôme	1
Mme DUCLA Natacha	1
M. ALLEGRE Bernard	1
M. BUFFARAL Francis	1
Mme LAFFORGUE Carine	1
Mr LAFFORGUE Philippe	1
Mr TURCHETTI Jean Claude	1
Mr BERGERET	1
Mr JOHAN Jean Philippe	1

*Monsieur DESBONS remercie les adhérents ayant renvoyé leurs pouvoirs, nous permettant ainsi de valablement délibérer.*

III – APPROBATION DU PROCES VERBAL DES REUNIONS DE  
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 28 JUIN 2018

*Aucune remarque n'ayant été formulée, le compte rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 juin 2018, disponible sur notre site internet est adopté.*

IV - COMPTE RENDU DE FONCTIONNEMENT 2018
--

*Monsieur LAGRAULET donne les principaux chiffres administratifs pour l'année 2018.*

*Cinquante et une personnes participent au fonctionnement de l'association.*

*Les neuf représentants des employeurs et les huit représentants des salariés des entreprises adhérentes sont des membres bénévoles qui assurent la direction et la gestion de l'association. Deux postes du collège salarié sont vacants (1 CFE-CGC et 1 CFDT).*

*Les vingt-huit membres du personnel (soit dix médecins du travail, dix secrétaires médicales, trois intervenants de prévention des risques professionnels IPRP, deux infirmières du travail, une chef de service, un agent de service et un directeur) sont salariés de l'association, et sont chargés de l'application des directives du Conseil d'administration.*

*Cette équipe est complétée par Madame Frédérique TESSIER, Psychologue clinicienne et Madame Elodie BOULANGER, Psychologue du travail, qui interviennent au bénéfice des nos adhérents dans le cadre de conventions bilatérales.*

*Nous bénéficions de la présence régulière dans nos locaux de Mesdames NORCA et TOPIAC du SAMETH. Ces personnes sont plus précisément chargées des problématiques liées au maintien dans l'emploi.*

*Le Cabinet ALBA AUDIT représenté par Monsieur Jérôme DAURIS assure le Commissariat aux comptes de l'association.*

*Quelques changements sont à signaler : au niveau des médecins du travail avec l'embauche au 1<sup>er</sup> septembre du Docteur Rafaël ALCARAZ MOR. Son assistante, Madame Sylvie COURBIN exerce dans le cadre d'un contrat intérim.*

#### Principaux chiffres pour 2018

*Le Docteur MAILLART et Monsieur DALIBARD présente l'activité de l'équipe pluridisciplinaire au titre de l'année 2018.*

*Ce rapport a été présenté en Commission de contrôle au cours du premier trimestre 2019.*

*Le C.S.T.G. a assuré le suivi médical de 28 801 salariés (28 997 salariés en 2018).*

*L'association comptabilise 3349 adhérents (3508 adhérents 2017). La majorité de ces entreprises (84%) emploie moins de 10 salariés.*

*Le nombre de médecins équivalent temps plein est de 7,87 en 2018 contre 7.80 en 2017.*

*En moyenne, il est affecté 426 entreprises et 3 659 salariés par médecin du travail équivalent temps plein.*

*Le diaporama complet de l'intervention est joint au présent compte rendu.*

## V - COMMISSIONS DE CONTROLE

*En l'absence de Monsieur Lionel AUPEST, Monsieur Francis BUFFARAL, Vice-Président de la Commission de contrôle en 2018, présente ce point de l'ordre du jour.*

*La composition de la commission de contrôle est fixée par l'article L4622-12 et D4622.33 du code du travail. Elle comprend 9 membres au moins et 21 membres au plus.*

- un tiers de représentants des employeurs;*
- deux tiers de représentants des salariés des entreprises adhérentes au service interentreprise*

*Le mandat des membres est de 4 ans. Ces mandats arrivaient à échéance en 2018.*

*Elle est en outre dotée de son propre règlement intérieur qui précise le nombre de réunions annuelles, le nombre de participants, la répartition des sièges, les modalités de désignation de son Président et de son Secrétaire, les conditions d'élaboration de l'ordre du jour:*

*La commission de contrôle est consultée en temps utile sur l'organisation et le fonctionnement du service médical interentreprise. A ce titre, son avis est notamment sollicité en ce qui concerne :*

- l'état prévisionnel des recettes et des dépenses;*
- la modification de la compétence géographique et professionnelle du service médical;*
- les créations, suppressions d'emplois de médecin du travail, d'intervenants en prévention des risques professionnels ou d'infirmiers;*
- les créations, suppression ou modifications de secteurs médicaux;*

*La commission de contrôle est également informée :*

- Des observations et des mises en demeure de l'inspection du travail et des mesures prises pour s'y conformer*
- De l'état d'application des clauses des accords ou conventions collectives.*

*Sur le plan local, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2012, la commission de contrôle du CSTG*

est présidée par un membre du collège de représentants salariés. Cette mission a été confiée à Monsieur Lionel AUPEST. Monsieur ALLIOT, représentant des employeurs, était, quant à lui, secrétaire de la Commission de contrôle.

Voici les points évoqués au cours des dernières réunions.

2°) Réunion du 6 décembre 2018

- a) Renouvellement de membres de la commission de contrôle.
- a. 1 changement : CFDT Monsieur PROUST remplace Madame GRAZIDE. Madame VIDAL n'est pas remplacée dans l'immédiat.

3) – Réunion du 2 avril 2019;

- a) Renouvellement de la gouvernance de la Commission de contrôle.
- a. Monsieur Francis BUFFARAL (CGT) succède à Monsieur Lionel AUPEST (FO) en qualité de Président de la Commission de contrôle
- b. Madame Nadège FOURNIER succède à Monsieur Michel ALLIOT en qualité de Secrétaire de la commission de contrôle.
- b) Embauche d'une 3ème Infirmière du travail – Laura VALIENTE
- c) Examen des rapports médicaux et technique pour l'année 2018 en présence de l'équipe médicale et technique.

## VI – RAPPORT FINANCIER POUR L'EXERCICE 2018

Monsieur Jean Claude TURCHETTI, Trésorier de l'association, présente le bilan pour l'exercice 2018.

L'exercice 2018 fait apparaître un déficit de 71 290€ contre un excédent de 60 848€ en 2017.

Le résultat 2018 va porter le fonds de réserve à 595 259 € ;

Le total des charges s'élève 2 261 856€ (2 045 166 € en 2017).

Le total des recettes s'élève à 2 158 558€ (2 155 252 € en 2017).

Nous disposons par ailleurs d'un compte permettant de couvrir nos indemnités de fin de carrière soit 164 186€.

On soulignera principalement :

Le déficit constaté est en partie lié au réajustement du poste Produits constatés d'avance.

L'achat et l'aménagement du local de Condom. Ce local autofinancé diminue le montant de nos disponibilités.

Nos charges de personnel augmentent essentiellement en raison de l'embauche d'une équipe médicale supplémentaire en septembre 2018;

*Aucune question n'étant posée par l'assemblée, Monsieur DESBONS donne la parole à Monsieur Jérôme DAURIS, Commissaire aux Comptes de l'association.*

## VII – RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

*Monsieur Jérôme DAURIS, Commissaire aux comptes, donne lecture de ses rapports.*

*Il rappelle l'étendue de sa mission (contrôle des comptes annuels, justification des appréciations, vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi).*

*La remarque suivante est formulée en annexe des comptes annuels : le retard de visites non réalisées dans les délais règlementaires (2 ans pour les salariés non soumis à une surveillance médicale renforcée avant la réforme qui fixe désormais ce délai à 5 ans) a commencé à se résorber sur l'exercice. Cependant, certaines listes fournies par les équipes médicales en 2016 et 2017 ont fait apparaître une sous estimation de certains de ces chiffres. Les produits constatés d'avance ont été sous évalués en 2016 et 2017 mais sont en cours d'amélioration en 2018. L'option de réévaluer ce poste en 2018 a été retenue de façon à permettre une continuité dans les pratiques comptables.*

## IX – BUDGET 2020 - MONTANT DE LA COTISATION 2020

*Messieurs TURCHETTI et LAGRAULET indiquent que, selon nos prévisions, nous devrions constater un léger déficit en fin d'année 2019.*

*Les paramètres principaux retenus pour le calcul du budget 2019 sont les suivants :*

- une équipe médicale supplémentaire (Dr ALCARAZ MOR 80% ETP);*
- une augmentation du nombre d'infirmier à compter du 1<sup>er</sup> septembre ;*
- un effectif de salariés surveillés de 28 800;*
- une hausse des produits financiers liée à la fin de de DAT.*

*Compte tenu de ces éléments, Monsieur DESBONS, en accord avec son Conseil d'administration, propose un maintien intégral du montant des cotisations.*

## X – VOTE DES RESOLUTIONS

**1°) RESOLUTION – PROCES VERBAL**





*XII – QUESTION DIVERSE*

*Aucune question diverse n'a été posée.*

*XIII – CLOTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE*

*Le Président clôture l'assemblée générale à 19h00 en remerciant les administrateurs qui l'ont épaulé.*

*La réunion est suivie d'un apéritif pris en commun.*

*Le Secrétaire adjoint  
M. Lionel AUPEST*

*Le Président  
M. Alain DESBONS*